

STRATÉGIE DE GESTION FINANCIÈRE 2007-2008

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

POINT SUR LE RENDEMENT

Pour en savoir davantage, consultez le site www.manitoba.ca

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le budget de 2007 a établi la première stratégie de gestion financière (SGF) de la province du Manitoba. La SGF annuelle énonce les priorités de notre gouvernement en matière de gestion financière et fixe un ou plusieurs résultats mesurables dans chaque domaine prioritaire ainsi que des objectifs relatifs à chacun pour l'exercice courant et pour l'avenir. La SGF a fixé cinq domaines de gestion financière prioritaires pour 2007-2008. Le présent rapport démontre l'engagement pris par le gouvernement d'améliorer la transparence et la reddition de comptes et donne au public la possibilité d'évaluer le succès de la performance du gouvernement en communiquant les résultats obtenus associés à chaque résultat mesurable établi dans la stratégie originale.

Le tableau ci-dessous résume les domaines prioritaires, les résultats mesurables fixés et les résultats obtenus.

PRIORITÉ DE GESTION FINANCIÈRE	RÉSULTATS MESURABLES	RÉSULTATS EN 2007-2008
Transparence, reddition de comptes et discipline financière	• Transition à la production de budgets et de rapports financiers sommaires	✓ Les Comptes publics de 2007-2008 contiennent, pour la première fois, les états vérifiés de l'ensemble du périmètre comptable du gouvernement (PCG)
	• Maintenir un solde positif des recettes sommaires	✓ Le solde positif des recettes sommaires pour 2007-2008 a été de 576 millions
	• Continuer de rendre compte des dépenses et recettes des programmes gouvernementaux fondamentaux	✓ Les recettes provenant des opérations fondamentales ont dépassé les dépenses relatives aux opérations fondamentales de 128 millions après transfert au Fonds de remboursement de la dette
	• Rapports financiers trimestriels	✓ Les rapports financiers des deuxième et troisième trimestres ont présenté des prévisions par rapport au budget sur une base sommaire
Un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens	• Cotes de crédit	✓ Standard & Poor's a haussé la cote de crédit de la province en 2007, de AA- (positif) à AA (stable)
	• Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)	✓ Le ratio reste stable à 24,8 %, légèrement au-dessous du 25,3 % prévu dans le budget 2007
	• Mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite	✓ Une stratégie continue est en place. En 2007-2008, le gouvernement a versé 1,5 milliard ou 75 % de l'obligation relative à la Caisse de retraite des enseignants
Gérer la dette	• Ratio de la dette nette au PIB	✓ Le ratio a baissé d'un autre 2,1 %, passant de 23,4 % en 2006-2007 à 21,3 % en 2007-2008
	• Remboursement de la dette	✓ Une stratégie continue est en place
Renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations	• Investissements en immobilisation	✓ S'est acquitté de son engagement de renouveler les immobilisations en investissant 1 milliard dans de nouvelles immobilisations corporelles au cours de l'exercice
Communication du rendement	• Mise au point continue de la stratégie de communication du rendement	✓ A établi une stratégie globale de communication du rendement

La présente partie fait un compte rendu des domaines de gestion financière prioritaires et des résultats mesurables fixés et obtenus dans chaque domaine. Elle contient également des commentaires descriptifs et présente les tendances historiques et les objectifs actuels et à plus long terme.

■ **DOMAINE PRIORITAIRE : TRANSPARENCE, REDDITION DE COMPTES ET DISCIPLINE FINANCIÈRE**

Notre gouvernement continue d'améliorer la transparence et la reddition de comptes. Cet engagement est évident depuis quelques années, comme en témoignent les importantes étapes franchies, notamment : la présentation d'états financiers sommaires entièrement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) depuis le 31 mars 2005; la transition à la production de budgets sommaires et la transition continue vers la présentation de rapports financiers sommaires en 2007-2008; l'inclusion des écoles publiques dans nos états financiers sommaires de 2007-2008; l'introduction d'une exigence de stratégie de gestion financière (SGF) dans le budget de 2007 et la présente communication annuelle des résultats à l'automne 2008; l'établissement et le respect d'un strict régime de remboursement de la dette à portée générale; et l'élaboration de plans pour l'élimination de la dette à portée générale et de l'obligation découlant des régimes de retraite.

Notre gouvernement reste fidèle aux principes de transparence et de reddition de comptes et continuera de faire preuve de discipline financière dans le futur.

Résultat mesurable : Transition à la production de budgets et de rapports financiers sommaires

Le budget de 2007 a réalisé l'engagement pris par le gouvernement en 2005 de faire la transition à la production de budgets et de rapports financiers sommaires pour l'exercice 2007-2008. Le budget sommaire a présenté des renseignements globaux sur le fonctionnement de l'ensemble du PCG et indiqué le coût total de la prestation de programmes et de services à la population du Manitoba. De même, les rapports financiers de fin d'exercice présentés dans les Comptes publics de 2007-2008 contiennent les états financiers vérifiés de l'ensemble du PCG. Après le présent rapport et suite à l'approbation par l'Assemblée législative des nouvelles mesures législatives sur l'équilibre budgétaire, la publication d'une deuxième série d'états financiers en application des mesures législatives sur l'équilibre budgétaire cessera et les états financiers sommaires deviendront le principal instrument de communication pour les Comptes publics.

Dans le futur, nous continuerons de mettre au point et d'améliorer la présentation du budget sommaire, des états financiers sommaires et des Comptes publics.

**Résultat mesurable :
Un solde positif des recettes sommaires**

Le passage à un budget sommaire présente des défis appréciables. Le PCG regroupe de nombreuses organisations autonomes sur lesquelles le gouvernement n'exerce pas de contrôle au jour le jour. Étant donné la nature de certaines des entités du PCG, le budget sommaire est plus volatil que celui des opérations fondamentales du gouvernement. Conformément aux conseils que nous avons reçus du Bureau du vérificateur général et à un examen effectué par Deloitte en 2006, de nouvelles mesures législatives sur l'équilibre budgétaire ont été déposées au printemps 2008 pour appuyer la transition à la production de budgets et de rapports financiers sommaires.

Le gouvernement a enregistré un résultat net de 576 millions de dollars et donc déclaré un résultat net positif pour la quatrième année consécutive dans les états financiers sommaires. Le résultat net a dépassé de 401 millions celui déclaré dans le budget de 2007 et de 247 millions celui prévu dans le rapport financier du troisième trimestre.

Le gouvernement est déterminé à continuer de maintenir un solde positif des recettes sommaires dans le futur, ainsi que l'exige les mesures législatives sur l'équilibre budgétaire.

**Résultat mesurable :
Continuer de rendre compte des dépenses et des recettes des programmes gouvernementaux fondamentaux**

Pour assurer transparence et reddition de comptes, le gouvernement continue de communiquer l'affectation des recettes qui relèvent directement de son autorité, c'est-à-dire des opérations fondamentales du gouvernement, dans le Budget des dépenses et des recettes. Le gouvernement vise à planifier chaque année de façon que les dépenses associées à ses opérations fondamentales soient entièrement financées par les recettes provenant de ses opérations fondamentales, y compris les fonds avancés par le gouvernement fédéral à l'appui de priorités fédérales-provinciales conjointes pluriannuelles. En 2007-2008, les recettes provenant des opérations fondamentales ont excédé les dépenses relatives aux opérations fondamentales de 238 millions de dollars, avant le transfert de 110 millions au Fonds de remboursement de la dette et de 128 millions au Fonds de stabilisation des recettes.

Le volume 3 des Comptes publics donne des détails sur les opérations fondamentales du gouvernement et le rapport annuel de chaque ministère contient des renseignements sur les principales mesures de rendement.

**Résultat mesurable :
Rapports financiers trimestriels**

La production de budgets et de rapports financiers sommaires exige non seulement que le budget et les états financiers annuels (Comptes publics) soient établis sur une

base sommaire, mais aussi que tous les rapports financiers, y compris les rapports financiers trimestriels, portent désormais sur le PCG. En outre, afin de continuer d'avancer dans l'application des PCGR, nos rapports trimestriels deviendront eux aussi conformes aux PCGR dans les années qui viennent.

Les rapports financiers des deuxième et troisième trimestres de 2007-2008 contenaient des prévisions qui portaient sur l'exercice complet et sur l'ensemble du PCG; des détails additionnels de nature sommaire seront intégrés aux rapports trimestriels à compter de 2008-2009. En outre, la transformation de nos rapports trimestriels progresse comme prévu et devrait être terminée pour la fin de 2009-2010.

DOMAINE PRIORITAIRE : UN GOUVERNEMENT STABLE ET À LA MESURE DE NOS MOYENS

Grâce à l'amélioration continue du fonctionnement du gouvernement et de la prestation des services, les programmes du Manitoba restent à la mesure de nos moyens. Fournir des services publics abordables veut dire utiliser les recettes publiques d'une manière efficace et efficiente.

Résultat mesurable : Cotes de crédit

Le Manitoba maintient sa bonne réputation sur le plan de la responsabilité financière. L'approche mesurée adoptée par la province pour équilibrer le budget, amortir la dette et l'obligation découlant des régimes de retraite et répondre aux besoins dans le secteur de la santé et d'autres domaines de programmes vitaux a été reconnue par les agences de notation. Les hausses de cote de crédit reçues par le Manitoba de Moody's Investors Service et de Standard & Poor's au cours des cinq dernières années le reflètent. En novembre 2006, Standard & Poor's a révisé ses perspectives pour le Manitoba de stables à positives puis, en décembre 2007, haussé la cote de crédit de la province de AA- (positif) à AA (stable). Cette performance soutenue reflète notre succès sur le plan de la baisse graduelle du fardeau de la dette, de nos solides résultats financiers et de notre liquidité financière.

Agence de notation	2003 Réels	2004 Réels	2005 Réels	2006 Réels	2007 Réels	2008 Réels
DBRS	A (positif)	A (élevé)	A (élevé)	A (élevé)	A (élevé)	A (élevé)
Moody's	Aa2	Aa2	Aa2	Aa2	Aa1	Aa1
Standard & Poor's	AA-	AA-	AA-	AA-	AA- (positif)	AA (stable)

Les cases ombrées représentent les améliorations de la cote de crédit par rapport aux années précédentes.

NOTES : Au 31 mars (fin de l'exercice)

Outre l'amélioration de la cote de crédit indiquée ci-dessus, en 2006 DBRS a haussé la cote de la dette à court terme à R-1 (moyen).

Résultat mesurable : Dépenses en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)

Conserver un gouvernement stable et à la mesure de nos moyens signifie gérer la croissance des dépenses de manière à répondre aux demandes croissantes de services de qualité dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services aux familles, tout en suivant le rythme de croissance de l'économie provinciale. Une bonne mesure d'un niveau approprié de dépenses est le ratio des dépenses totales en pourcentage du PIB.

Le budget de 2007 projetait un ratio de 25,3 %, continuant la tendance relativement stable des années précédentes. Le résultat réel pour 2007-2008 est de 24,8 %, ce qui est inférieur au chiffre budgété. Les résultats réels, montrés dans le tableau ci-dessous, varient entre 24,4 % et 25,0 %, reflétant la stabilité du ratio depuis trois ans.

	2007- 2008 Réels	2007- 2008 Budget	2006- 2007 Réels	2005- 2006 Réels
Pourcentage du PIB				
Programmes gouvernementaux fondamentaux	19,1	19,4	19,0	19,3
Autres entités du PCG	4,0	4,0	3,7	3,7
Service de la dette	1,7	1,9	1,7	2,0
Dépenses sommaires (PCG)	24,8	25,3	24,4	25,0

NOTE : Les chiffres réels de 2005-2006 pour les autres entités du PCG ne comprennent pas les écoles publiques, ces chiffres n'étant pas accessibles dans une forme conforme aux PCGR. Les pourcentages indiqués pour 2005-2006 seraient plus élevés s'ils englobaient les écoles publiques.

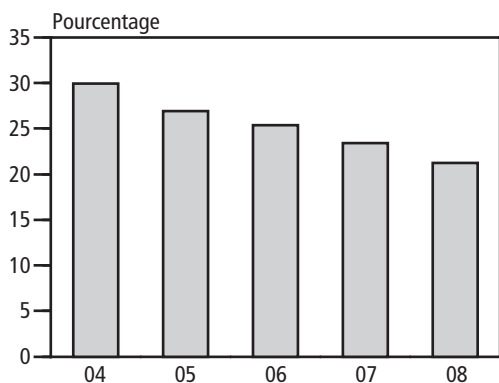
Les données peuvent ne pas correspondre aux totaux en raison de l'arrondissement des chiffres.

Résultat mesurable : Mesures relatives à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite

Le budget de 2000 a introduit une approche globale à l'égard de la dette et des obligations découlant des régimes de retraite. Ce plan énonçait une formule pour l'affectation d'un montant à la dette et à l'obligation découlant des régimes de retraite, montant qui est présentement fixé à 110 millions de dollars par année. En 2001, nous avons commencé à faire des paiements pour diminuer l'obligation accumulée, et dans le budget de 2002 nous avons annoncé notre plan de verser une cotisation de l'employeur au titre des services rendus au cours de l'exercice pour chaque nouvel employé.

En 2007-2008, comme nous l'avons indiqué dans le budget, le gouvernement a pris d'autres mesures à l'égard de l'obligation non capitalisée découlant des régimes

Dettes nette en pourcentage du PIB



Exercices clos le 31 mars

Source : Comptes publics, le 31 mars 2008

de retraite en provisionnant 75 % de l'obligation de l'employeur découlant de la Caisse de retraite des enseignants actuelle.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : GÉRER LA DETTE

Depuis 2000, il y a une formule prescrite pour déterminer le montant global affecté au remboursement de la dette à portée générale et à l'obligation découlant des régimes de retraite. Cette formule exige que des fonds soient mis de côté chaque année pour ces deux paiements et que le paiement annuel augmente au moins tous les cinq ans. En 1999-2000, le paiement de remboursement fait par la province a été de 75 millions de dollars. En 2000-2001, le paiement a augmenté à 96 millions et il a augmenté encore en 2005-2006, à 110 millions.

Résultat mesurable : Ratio de la dette nette au PIB

Le ratio de la dette nette au PIB est un important indicateur de la position financière d'un gouvernement, car il montre les moyens financiers dont ce gouvernement dispose pour l'offre de services dans le futur. La dette sommaire nette est la différence entre le total des passifs du PCG et ses actifs financiers¹. Elle reflète le passif résiduel qui doit être financé par les recettes futures. La dette nette peut augmenter en chiffres absolus de temps en temps, lors d'investissements nécessaires dans des immobilisations corporelles, comme le canal de dérivation de la rivière Rouge et l'infrastructure routière. Ces investissements forment la base de la performance économique du Manitoba et la soutiennent. Il est donc important de mesurer les changements dans l'endettement par rapport à la croissance de l'économie, qui est mesurée par le PIB nominal.

Le gouvernement du Manitoba a réussi à imprimer une nette tendance à la baisse au ratio de la dette nette au PIB au cours des dernières années, le faisant passer de 29,6 % en 2003-2004 à 21,3 % en 2007-2008 tout en continuant de faire les investissements bien nécessaires dans l'infrastructure du Manitoba. Notre gouvernement est résolu à continuer de réduire la dette nette par rapport au PIB.

Le graphique ci-contre montre notre succès dans la réduction de la dette nette par rapport au PIB.

Résultat mesurable : Remboursement de la dette

En 1999, le gouvernement a dressé un plan pour amortir la dette à portée générale et éliminer l'obligation découlant des régimes de retraite. Il a engagé plus de 814 millions sur huit ans au remboursement de la dette et à l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite.

¹ Les actifs financiers sont des actifs comme l'encaisse, les placements, les prêts et les comptes débiteurs qui pourraient être rapidement convertis en espèces.

Le gouvernement a rationalisé la gestion de la dette, ce qui est reflété non seulement dans notre plan d'amortissement de la dette, mais aussi dans le fait que les frais de service de la dette en pourcentage des recettes continuent de baisser. Depuis 1999-2000, les frais de service de la dette ont baissé de plus de 50 %, passant de 13,2 ¢ par dollar de recettes sommaires collectées au chiffre réel de 6,6 ¢ en 2007-2008.

Le gouvernement du Manitoba est déterminé à continuer d'amortir la dette dans le but final d'éliminer la dette à portée générale et le reste de l'obligation non capitalisée découlant des régimes de retraite.

■ DOMAINE PRIORITAIRE : RENOUVELLEMENT DE L'INFRASTRUCTURE ET DES IMMOBILISATIONS

L'infrastructure provinciale est composée d'immobilisations corporelles telles que les routes, les ouvrages de régularisation des eaux, les parcs et d'autres immobilisations, y compris les immeubles de la fonction publique, les écoles et les établissements de santé, qui servent le bien public. Le renouvellement de ces immobilisations est devenu une priorité grandissante pour la plupart des gouvernements et pour le public depuis quelques années. Des investissements inadéquats dans ces actifs entraînent leur détérioration, la perte de leur usage et des inefficiences.

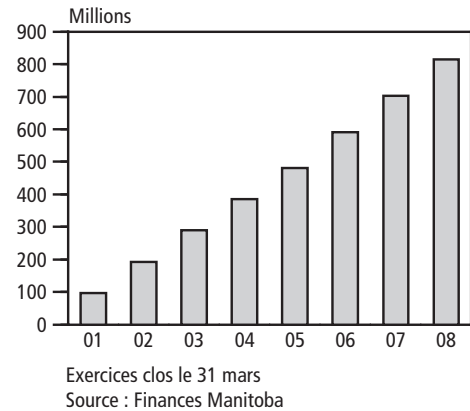
Le renouvellement et l'expansion de ces immobilisations sont aussi devenus de plus en plus importants pour le gouvernement du Manitoba depuis quelques années. Le gouvernement est conscient du fait que ce renouvellement sera coûteux. La valeur assurée ou valeur de remplacement estimative de ces immobilisations corporelles est de plus de 31 milliards de dollars.

Résultat mesurable : Investissements en immobilisations

Reconnaissant les besoins croissants de l'infrastructure dans divers secteurs, notre gouvernement veille à investir dans les immobilisations publiques, notamment dans la construction et la rénovation d'hôpitaux et de collèges, dans le projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge et dans le réseau routier du Manitoba.

Les travaux d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge ont continué en 2007-2008. On estime que le coût total de ce projet destiné à protéger les Manitobains contre plus de 12 milliards de dollars de dommages possibles dans l'éventualité d'une importante inondation atteindra 665 millions à son achèvement en 2010. En outre, l'important engagement pris par le gouvernement d'accroître les possibilités économiques du Manitoba au moyen d'un plan d'investissements de 4 milliards de dollars sur dix ans destinés à la réfection de routes et de ponts a commencé en 2007.

Remboursement de la dette cumulée



Renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations

Investissements en 2007-2008 – Principaux domaines de programmes

	Chiffres réels
	En millions de dollars
Réseau routier	232
Établissements et équipements de santé	188
Agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge	156
Bâtiments et équipement des écoles publiques	70
Immeubles de la fonction publique	58
Universités et collèges	46

Nous avons investi plus de un milliard de dollars dans les immobilisations corporelles en 2007-2008, y compris dans les importants domaines de programmes mis en relief dans le graphique à la page précédente, prouvant l'importance que notre gouvernement accorde au renouvellement de l'infrastructure et des immobilisations publiques.

Les investissements dans les projets d'envergure toujours en cours se poursuivront après 2007-2008.

■ **DOMAINE PRIORITAIRE : COMMUNICATION DU RENDEMENT**

Améliorer la façon dont le gouvernement mesure et communique au public ses résultats financiers et non financiers améliore la transparence et la reddition de comptes. Les rapports fondés sur les résultats fournissent de l'information sur les effets, les bénéfices et les changements réels qui découlent d'un programme ou service du gouvernement.

Résultat mesurable : Mise au point continue de la stratégie de communication du rendement

Le Manitoba s'engage à continuer de faire des progrès dans la communication des résultats de rendement. Depuis 2006, les principales mesures de rendement font partie du rapport annuel de chaque ministère. De l'information sur le rendement est aussi incluse dans les rapports annuels, et divers rapports spécialisés, de nombreuses autres organisations du PCG.

En 2007-2008, notre gouvernement a établi huit principes généraux pour guider les organisations ministérielles et grandes organisations de la Couronne dans la communication de leur rendement, et donné des directives plus détaillées aux ministères. Vous trouverez plus de détails sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans la partie « Point sur le rendement », qui suit.

Les engagements pour l'avenir dans le domaine de la communication du rendement comprennent fournir un énoncé des priorités générales du gouvernement et présenter des rapports réguliers sur le rendement du gouvernement dans les principaux domaines d'activité non financière, comme complément au rapport sur les indicateurs de rendement financier publié annuellement dans les Comptes publics.

■ **CONCLUSION**

Le gouvernement est déterminé à améliorer la transparence et sa reddition de comptes dans ses rapports financiers. Nous continuerons de présenter un rapport annuel sur les domaines prioritaires et les résultats établis dans la SGF afin que le public puisse évaluer le succès de la performance du gouvernement.

POINT SUR LE RENDEMENT

POINT SUR LE RENDEMENT

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à perfectionner la façon dont il mesure les rendements financiers et non financiers et dont il rend des comptes sur ce point à la population. La communication axée sur les résultats améliore la transparence et la reddition de comptes en fournissant de l'information sur les effets, les bénéfices et les changements réels qui découlent d'un programme ou service du gouvernement.

En juin 2005, le gouvernement du Manitoba a publié un premier rapport général sur le rendement : le *Rapport aux Manitobains sur le rendement – Document de travail 2005*. Ce document mettait quatre volets en évidence – l'économie, la population, la collectivité et l'environnement –, et présentait des résultats chiffrés dans seize domaines clés. Il résumait les tendances et exploitait des données existantes sur les effets directs et indirects pour donner une image concrète de la portée que les mesures de rendement du gouvernement pourraient avoir.

En automne 2006, pour la première fois, des mesures de rendement clés ont accompagné les rapports annuels des ministères. Des renseignements relatifs au rendement illustrent maintenant les rapports annuels, et divers rapports spécialisés, de nombreuses entités du périmètre comptable du gouvernement (PCG).

Dans le budget de 2007, l'État s'est engagé à réaliser d'autres progrès sur le plan de la communication de l'information sur le rendement, en commençant par le développement d'une stratégie exhaustive de communication de l'information qui comprendrait des principes clairs pour aider les ministères et les organisations de la Couronne à parfaire leurs méthodes de planification et de communication de l'information et pour accentuer l'orientation de tous vers les résultats.

Durant l'exercice 2007-2008, le Manitoba a tenu cet engagement. Les recommandations des organismes nationaux de normalisation et les principes adoptés ailleurs ont été examinés et des consultations ont eu lieu avec des ministères d'autres provinces, avec des organisations de la Couronne et avec le Bureau du vérificateur général. Ce travail a débouché sur l'adoption d'un faisceau de huit principes de la communication de l'information qui offriront une fondation solide à la communication de l'information sur le rendement au Manitoba.

Les huit principes du Manitoba sur la communication de l'information sont :

1. L'explication de l'intérêt public de l'organisme.
2. Les priorités de l'organisme par rapport aux priorités globales du gouvernement.
3. Chaque priorité d'un organisme est assortie d'objectifs et de mesures pour les atteindre.
4. Les mesures sont développées en conservant les résultats à l'esprit et en se concentrant sur un petit nombre d'aspects critiques du rendement.

5. L'information financière et l'information non financière sont liées.
6. Le contexte stratégique du plan et des résultats communiqués est expliqué.
7. L'information sur le rendement « regarde » vers l'avant et vers l'arrière.
8. L'information est claire, pertinente, crédible et équilibrée.

Les exemples suivants montrent l'éventail des mesures de rendement qui figurent dans les rapports des organismes formant le PCG du Manitoba. Les mesures de rendement additionnelles figurent dans les rapports annuels des ministères qu'on peut consulter au www.gov.mb.ca/finance/annual.fr.html.

Vos commentaires sur l'approche du Manitoba en matière de communication de l'information sur le rendement seront les bienvenus. Veuillez adresser vos commentaires à : mbperformance@gov.mb.ca.

MESURES DU RENDEMENT

NIVEAU D'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Mesuré d'après le pourcentage des personnes interrogées qui ont répondu qu'elles sont actives, modérément actives ou inactives.

	1994	2007
Actives	19 %	28 %
Modérément actives	24 %	24 %
Inactives	51 %	46 %

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes

L'activité physique est un élément contributif important de la santé. Le gouvernement travaille avec les offices régionaux de la santé, les écoles et les organismes communautaires pour promouvoir et proposer des moyens d'augmenter l'activité physique dans des initiatives comme l'instauration de l'éducation physique obligatoire pour les élèves de la maternelle à la 12^e année et l'expansion du programme *en mouvement*.

ACCÈS À LA RADIOTHÉRAPIE POUR LE TRAITEMENT DU CANCER

Mesuré d'après le temps d'attente pour les patients devant débuter une radiothérapie.

	2002	2008
Temps d'attente médian pour débuter une radiothérapie	2,1 semaines	1 semaine

Source : Action cancer Manitoba. Les chiffres partent du mois d'avril de l'année indiquée.

Il importe de fournir un accès rapide aux services de traitement. En 2003, le Manitoba a signé un accord national de la santé avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux en vue d'améliorer les services et de réduire les temps d'attente dans cinq domaines clés, dont le traitement du cancer par radiations. Le Manitoba continue de faire des progrès sur le plan des temps d'attente et il dépasse la référence nationale (4 semaines) dans le cas de la radiothérapie.

Pour plus de renseignements sur les temps d'attente, voir le www.gov.mb.ca/health/waittime/index.fr.html.

NOMBRE DE MÉDECINS ET D'INFIRMIERS/INFIRMIÈRES

Mesuré d'après le nombre total de médecins et d'infirmiers/infirmières en exercice au Manitoba.

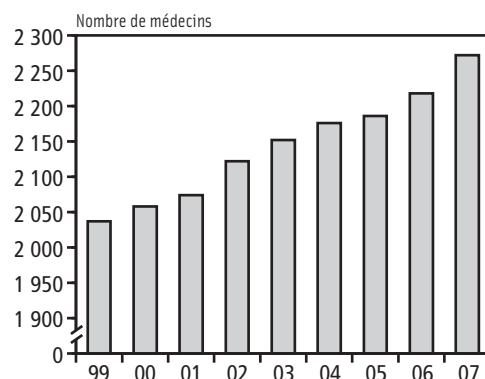
	1999	2007
Médecins	2 037	2 272
Infirmiers/infirmières	14 092	15 881

Sources : Collège des médecins du Manitoba; Ordre des infirmières et des infirmiers du Manitoba, Ordre des infirmières et des infirmiers psychiatriques du Manitoba, et Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires du Manitoba

Le nombre de professionnels de la santé, comme les médecins et les infirmiers/infirmières est un indicateur important du niveau de service du système de santé du Manitoba. À l'échelle du pays et du monde, les systèmes de soins de santé éprouvent une pénurie de professionnels qui menace de toucher les soins et les temps d'attente. Des facteurs comme la rémunération et la compétition mondiale pour attirer ces professionnels affectent la capacité du Manitoba à recruter et à conserver des médecins et des infirmiers/infirmières.

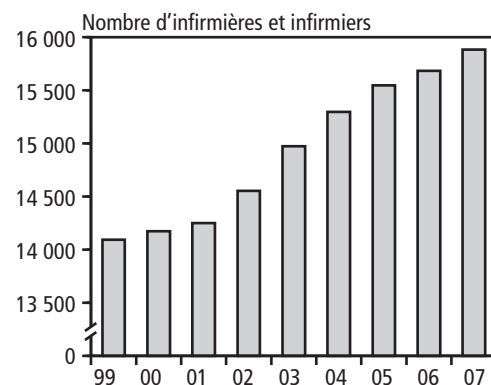
Le Manitoba a enregistré une augmentation du nombre de médecins et d'infirmiers/infirmières depuis 1999. Il continue de concevoir des programmes pour recruter des médecins étrangers, pour augmenter le nombre de places en formation pour les infirmiers/infirmières et les médecins dans la province, et pour offrir des incitatifs à ceux et celles qui veulent rester et exercer dans la province.

Médecins au Manitoba



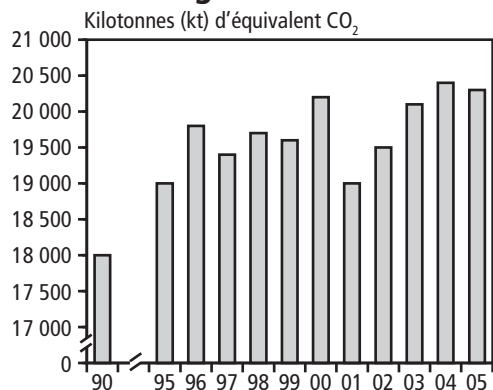
Sources : Rapports annuels du Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba

Infirmières et infirmiers travaillant au Manitoba



Sources : Rapports annuels de l'Ordre des infirmières et des infirmiers, de l'Ordre des infirmières et des infirmiers psychiatriques et de l'Ordre des infirmières et des infirmiers auxiliaires

Émissions de gaz à effet de serre



Source : Environnement Canada

BIENS-FONDS PROTÉGÉS

Mesurés en hectares de biens-fonds protégés au Manitoba.

	1989-1990	2007-2008
Hectares	350 000	5,4 millions

Source : Conservation Manitoba

Les zones protégées contribuent à la conservation de la biodiversité, au maintien des cycles naturels, à l'obtention de zones à l'état originel, et au maintien de terres où les Autochtones peuvent pratiquer leurs activités traditionnelles. Le Manitoba collabore avec les Premières nations, les communautés autochtones, et les autres intervenants aux efforts déployés pour accroître la superficie des zones protégées. Actuellement 5,4 millions d'hectares ou 8,4 % du Manitoba sont protégés – une augmentation considérable depuis 1990. Cela comprend deux parcs nationaux, 21 réserves écologiques, 43 parcs provinciaux et réserves de parc, la totalité ou des parties des 46 zones de gestion de la faune, 2 zones désignées en vertu de la *Loi sur les forêts* et diverses parcelles de terres privées appartenant à des organismes de conservation.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Mesurées en équivalent CO₂, une mesure acceptée à l'échelle internationale qui permet de déterminer les quantités d'émissions de différents gaz à effet de serre en comparant leur potentiel de réchauffement de la planète à celui du CO₂.

	2000	2005
Équivalent CO ₂	20,2 mégatonnes	20,3 mégatonnes

Source : Environnement Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2005 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada

Le changement climatique attribuable aux émissions de gaz à effet de serre a le potentiel de modifier fortement notre planète. Si l'on doit réduire les émissions de gaz à effet de serre, tous les paliers de gouvernement devront collaborer avec les citoyens et le monde des affaires et avec les provinces, territoires et pays voisins. Le Manitoba a l'un des plus bas niveaux d'émissions de gaz à effet de serre au Canada, et le plus bas parmi les provinces de l'Ouest. Depuis les années 1990, les émissions du Manitoba ont augmenté légèrement en raison de l'accroissement de l'activité économique; toutefois de récents rapports d'Environnement Canada montrent au Manitoba une réduction de 400 000 tonnes des sources ponctuelles simples d'émissions, ce qui place le total courant des émissions à 19,9 mégatonnes.

Le Manitoba a été le premier territoire au Canada à refléter dans ses lois les objectifs de Kyoto, avec une réduction cible de 6 % sous les niveaux de 1990 d'ici à 2012.

QUALITÉ DE L'EAU DU LAC WINNIPEG

Mesurée d'après les niveaux d'azote total et de phosphore total dans le bassin sud, les défilés, et le bassin nord du lac Winnipeg.

	1992	1999	2007
Bassin sud			
Azote	0,475 mg/l	0,661 mg/l	0,867 mg/l
Phosphore	0,069 mg/l	0,093 mg/l	0,153 mg/l
Défilés			
Azote	0,458 mg/l	0,623 mg/l	0,756 mg/l
Phosphore	0,047 mg/l	0,086 mg/l	0,107 mg/l
Bassin nord			
Azote	0,403 mg/l	0,677 mg/l	0,545 mg/l
Phosphore	0,035 mg/l	0,038 mg/l	0,054 mg/l

Source : Gestion des ressources hydriques Manitoba

L'introduction de charges excessives en azote et en phosphore dans le lac Winnipeg entraîne des modifications graduelles de la qualité de l'eau et des éco-communautés du lac.

Après l'achèvement d'études importantes montrant que les charges en azote et en phosphore introduites dans le lac Winnipeg augmentaient de façon constante depuis les années 1970, le gouvernement a lancé le Plan d'action pour la protection du lac Winnipeg en 2003. Dans ce plan, le gouvernement s'est engagé à réduire les charges en azote et en phosphore qui se retrouvent dans le lac Winnipeg pour les ramener aux niveaux antérieurs à 1970. Le plan reconnaît que les nutriments résultent pratiquement de toutes nos activités par le truchement du bassin hydrologique et que les réductions résulteront à long terme des efforts croisés de multiples secteurs. Une des premières étapes franchies dans le cadre du Plan d'action pour la protection du lac Winnipeg a été la création du Conseil de gestion du lac Winnipeg.

QUALITÉ DE L'EAU

Mesurée par le biais d'un indice de la qualité des eaux qui prévoit l'étude par échantillonnage de divers facteurs comme l'acidité, les coliformes fécaux, et les concentrations d'oxygène dissous.

	1992	2006
Écozone des Prairies	79	74
Plaines boréales	81	83
Écozone du bouclier boréal	95	94

Source : Conseil canadien des ministres de l'Environnement

L'eau est l'une des ressources naturelles les plus importantes. Nous partageons tous la responsabilité de sa gestion. L'indice de la qualité des eaux permet de comparer un nombre de paramètres importants de qualité des eaux (notamment l'azote, le phosphore, les sels, les métaux traces, les bactéries et l'oxygène dissous) avec les normes, objectifs et lignes directrices établis. La mesure de l'indice au fil du temps permet de constater le changement de la qualité des eaux. L'échelle de l'indice est de 0 à 100. La valeur « 0 » indique que la qualité de l'eau est mauvaise. La valeur « 100 » indique que la qualité de l'eau est excellente.

Depuis 1992, l'indice a été mesuré dans 40 à 50 rivières, lacs et ruisseaux au Manitoba, y compris des masses d'eau dans l'écozone des Prairies, dans les plaines boréales et dans l'écozone du bouclier boréal.

INSCRIPTIONS

Mesurées d'après le nombre d'étudiants inscrits dans les universités et les collèges.

	1999-2000	2007-2008
Universités (total)	30 665	40 310
Collèges (total)	11 049	15 212

Source : Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba

L'éducation est fortement liée aux avantages économiques et sociaux dont jouissent les particuliers et la société. Les estimations récentes de Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) indiquent que, dans le futur, 70 % des nouveaux emplois nécessiteront une forme quelconque d'éducation postsecondaire et que 25 % exigeront un diplôme universitaire. Le nombre d'inscriptions dans les universités, les collèges, les centres d'apprentissage pour adultes et les programmes d'alphabétisation est une mesure clé de l'accès aux moyens d'apprentissage.

Les nombres d'inscriptions dépendent de facteurs comme l'âge, le revenu, la mobilité de la population et le nombre de places disponibles.

PRÉPARATION AUX EMPLOIS SPÉCIALISÉS

Mesurée d'après le nombre d'apprentis actifs.

	1999	2007-2008
Apprentis actifs	3 704	6 389

Source : Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce Manitoba

Les programmes et les activités de formation spécialisée sont des éléments essentiels de l'adaptation à l'augmentation de la demande de travailleurs spécialisés et à la croissance de l'économie. Le programme d'apprentissage coordonne le système de formation qui offre une formation spécialisée et technique conduisant à la délivrance d'un certificat de compagnon.

NOMBRE D'AGENTS DE POLICE

Mesuré d'après le nombre d'agents de police par habitant au Manitoba en comparaison des autres provinces.

	2000	2007
Nombre d'agents de police par habitant (par tranche de 100 000)	187	204
	2 ^e niveau le plus élevé parmi les provinces	2 ^e niveau le plus élevé parmi les provinces

Source : Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada)

La présence de services de police adéquats constitue un facteur important pour la protection de la population. Le Manitoba est l'une des provinces qui a le plus d'agents de police par habitant.

CRIMINALITÉ

Mesurée selon le taux de criminalité (crimes contre les biens et crimes avec violence), par tranche de 100 000 habitants.

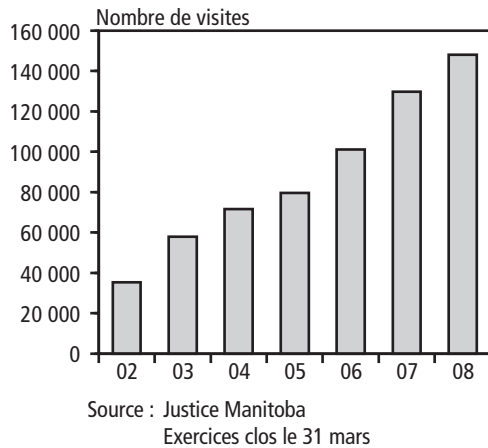
	1993	2007
Taux de crimes violents (100 000 habitants)	1 617	1 513
Taux de crimes contre les biens (100 000 habitants)	6 207	4 407

Source : Centre canadien de la statistique juridique (Statistique Canada)

Le taux de crimes est un indicateur important de la sécurité des collectivités. Il représente une responsabilité que partagent divers partenaires, dont le gouvernement fédéral et le système de justice. On devrait toutefois aborder ces statistiques avec prudence. Des facteurs comme l'aptitude du système de justice à identifier, à comptabiliser et à régler certains types de crimes peuvent affecter les chiffres.

Le Manitoba continue d'agir en tenant compte de la nature changeante du crime, notamment en soutenant des programmes comme Cyberaide.ca, qui s'attaque à l'exploitation sexuelle en ligne des enfants, et en collaborant avec la Société d'assurance publique du Manitoba, la police et d'autres partenaires pour résoudre le problème des vols de véhicules. Des initiatives, comme le Programme de promotion des dispositifs antidémarrage et la stratégie d'élimination du vol de véhicules de Winnipeg produisent des résultats. À la fin de l'exercice 2007, près de 100 000 dispositifs antidémarrage avaient été installés au Manitoba. Les vols d'automobiles sont tombés de 10 600 en 2004-2005 à 6 131 en 2007-2008.

Visites aux lieux-phares



AUGMENTATION DES SERVICES POUR LA JEUNESSE

Mesurée d'après la fréquentation (nombre de visites) des lieux-phares (Lighthouses) dans la province.

	2001-2002	2007-2008
Nombre de visites à des lieux-phares	35 411	148 033

Source : Justice Manitoba

Le programme Lighthouse a été lancé en 2001-2002 comme un programme communautaire de prévention du crime, conçu pour bâtir des partenariats entre la jeunesse, la police, le personnel du ministère de la Justice et la collectivité et pour promouvoir la participation des jeunes à des activités de prévention du crime et à des initiatives prosociales et récréatives.

SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Mesurée d'après le taux des accidents avec perte de temps (demandes d'indemnisation émanant de travailleurs couverts par la Commission des accidents du travail).

	1999-2000	2007-2008
Taux des accidents avec perte de temps (par tranche de 100)	5,6	4,2

Source : Travail et Immigration Manitoba

La mesure des tendances en milieu de travail peut fournir des renseignements précieux qui contribuent à la sécurité des collectivités.

Grâce aux efforts de Travail et Immigration Manitoba, de la Commission des accidents du travail et des autres intervenants, le taux des accidents avec perte de temps est tombé de 5,6 par 100 travailleurs en 1999-2000 à 4,2 (estimation) par 100 travailleurs en 2007-2008. La tendance de la diminution des blessures avec perte de temps découlant d'un accident de travail devrait se maintenir. Le Manitoba progresse donc vers l'objectif de réduire à 3,5 incidents par 100 travailleurs le taux des accidents avec perte de temps.

REVENU DISPONIBLE

Mesuré en fonction de l'évolution du pourcentage du revenu disponible par Manitobain.

	1999	2007
Revenu disponible par habitant	2,8 %	4,5 %

Source : Bureau des statistiques du Manitoba

Le revenu disponible est un indicateur important de la prospérité économique. En 2007, le revenu du travail a augmenté de 7,1 %, un record en 23 ans et un taux supérieur à 4 % pour la sixième année consécutive. Le revenu disponible par habitant a augmenté de 4,5 %, son troisième niveau le plus élevé en 17 ans.

IMPÔTS SUR LE REVENU

Mesurés par comparaison de l'impôt sur le revenu payé par une famille de quatre personnes, où un seul des conjoints travaille, qui est propriétaire de sa maison, et dont le revenu s'élève à 60 000 \$.

	1999	2008
Impôt provincial	6 625 \$	4 647 \$

Source : *Les avantages du Manitoba*, 1999 et 2008

Les impôts sur le revenu, lorsqu'on les combine avec d'autres indicateurs du niveau de vie, contribuent à l'évaluation du coût de la vie. Depuis 1999, les impôts sur le revenu ont diminué chaque année. Les Manitobains jouissent ainsi du second niveau le plus bas au pays sur le plan du coût de la vie (impôts et taxes compris) pour une famille de quatre personnes gagnant 60 000 \$ où un seul des conjoints travaille.

IMPÔTS DES PETITES ENTREPRISES

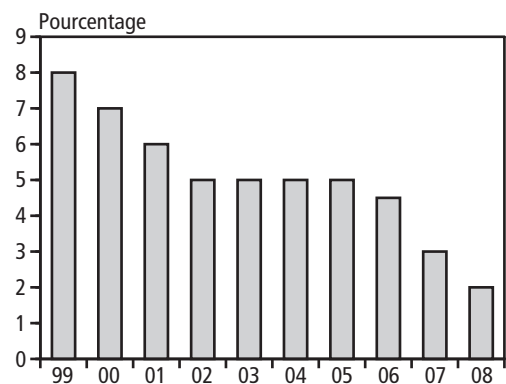
Mesuré d'après le taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises.

	1999	2008
Taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises	8 %	2 %

Source : Finances Manitoba

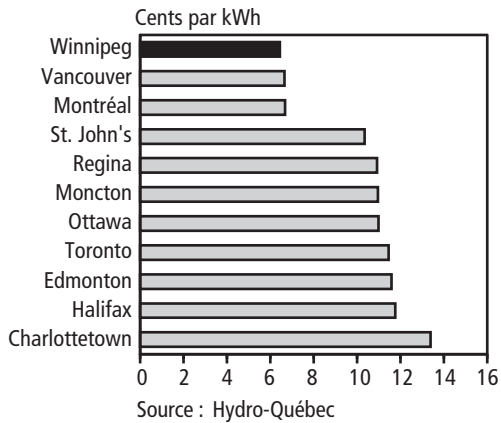
Les petites entreprises sont des employeurs importants. Le maintien d'une structure fiscale abordable contribue fortement à leur réussite. Depuis 1999, le Manitoba a réduit régulièrement le taux d'imposition des petites entreprises. Ce taux tombera à 1 % en janvier 2009.

Impôts des petites entreprises



Source : Finances Manitoba

Prix de l'électricité pour les clients résidentiels des grandes villes canadiennes, 2007



L'INVESTISSEMENT AU MANITOBA

Mesuré d'après le total des investissements effectués annuellement par le secteur public et le secteur privé au Manitoba.

	1999	2007
Investissements en immobilisations	5 158,5 millions \$	9 152,3 millions \$

Source : Statistique Canada

Le niveau de croissance des investissements en immobilisations est un indicateur de la stabilité économique sous-jacente du Manitoba. Ces deux dernières années, le Manitoba a été un chef de file national sur le plan des investissements de capitaux.

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Mesuré d'après le prix moyen de l'électricité pour les clients du secteur résidentiel en cents par kilowattheure (comparaison des grandes villes).

	2003 (1 ^{er} mai)	2007 (1 ^{er} avril)
Prix de l'électricité (cents/kWh)	5,89	6,44
	Le plus bas au Canada	Le plus bas au Canada

Source : Hydro-Québec, Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines, 2003 et 2007

Le Manitoba a la chance de posséder en abondance une énergie propre à prix modique et entend développer cette énergie pour le mieux-être des Manitobains. Hydro-Manitoba génère 98 % de son électricité par le biais d'une énergie hydraulique propre et fiable en vertu de laquelle les tarifs d'électricité sont parmi les plus abordables au Canada. La modicité des tarifs protège le niveau de vie des familles et fait du Manitoba un endroit encore plus attrayant.

INSTALLATIONS GÉOTHERMIQUES

Mesurées d'après le nombre total d'installations géothermiques au Manitoba.

	1999	2007
Installations géothermiques	180	929

Source : Sciences, Technologie, Énergie et Mines Manitoba. Les estimations reposent sur des études de marché et sur les sondages des distributeurs.

L'exploitation de son potentiel d'énergie géothermique aidera le Manitoba à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à réaliser ses objectifs de Kyoto.

Hydro-Manitoba offre aux propriétaires de maison des prêts à taux avantageux pour les aider à financer l'installation de pompes géothermiques. Depuis 2000, le Manitoba a quadruplé son taux annuel d'installation de pompes thermiques, a formé plus de la moitié des installateurs de pompes thermiques du Canada, et s'est

taillé une réputation de chef de file national au chapitre de la pénétration de ce marché. Le chiffre d'affaires du secteur domiciliaire des pompes géothermiques au Manitoba est passé de 3 millions à 30 millions de dollars par an, durant la même période.

PARTICIPATION AU PROGRAMME ÉCONERGIQUE

Mesurée d'après le nombre de clients résidentiels, commerciaux et industriels qui participent au programme Éconergique.

	1999-2000	2007-2008
Participants au programme Éconergique	295	74 300

Source : Hydro-Manitoba

Éconergique est une stratégie de conservation conçue pour aider les clients à utiliser l'énergie plus efficacement. Elle a pour objectif de combler les besoins énergétiques par des améliorations de l'efficacité plutôt qu'en faisant appel à de nouvelles sources de production.

Les initiatives Éconergiques font la promotion d'un éventail de produits, services et programmes éconergétiques, qui procurent des économies d'énergie aux Manitobains.

BIEN-ÊTRE DES AUTOCHTONES

Mesuré d'après la différence entre le revenu médian des Autochtones et des non-Autochtones pour les personnes de 15 ans et plus.

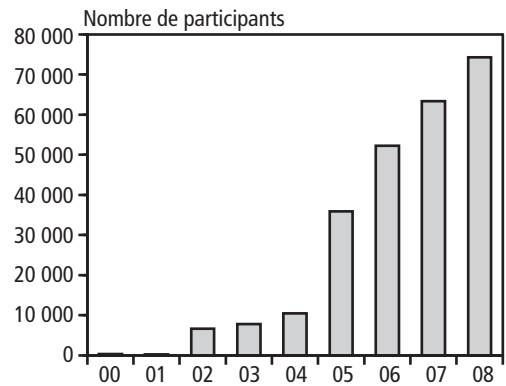
	1996	2006
Revenu médian des Autochtones	11 658 \$	15 246 \$
Revenu médian des non-Autochtones	21 869 \$	25 614 \$

Source : Recensement de Statistique Canada. Les chiffres sont affichés en dollars de 2005.

La réussite économique telle que mesurée par le revenu affecte directement le niveau de vie et le degré général de bien-être des personnes et des familles. La différence dans le niveau de revenu médian fournit un indicateur du bien-être relatif des Autochtones au Manitoba.

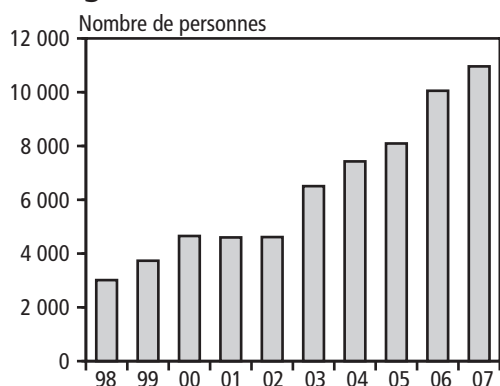
De 1996 à 2006, le revenu médian des Autochtones est passé de 53 à 60 % du revenu médian des non-Autochtones, bien que, en valeur absolue, l'écart de revenu ait légèrement augmenté. Le niveau d'instruction, les taux d'emploi, le logement et l'état de santé sont des facteurs qui tous peuvent influencer le revenu relatif des Autochtones. Cette disparité demeure une préoccupation à l'échelle du pays et la province continue de travailler avec le gouvernement fédéral et avec les Premières nations et les Métis du Manitoba pour « combler le fossé » entre la situation socio-économique générale des Autochtones et celle des non-Autochtones.

Participation au programme Éconergique



Source : Hydro-Manitoba
Exercices clos le 31 mars

Immigration internationale



Source : Statistique Canada

DISPONIBILITÉ DE SERVICES DE GARDE D'ENFANTS

Mesurée d'après le pourcentage des enfants de 12 ans et moins pour lesquels il existe des espaces de garderie réglementés.

	2000-2001	2007-2008
Espaces de garderie réglementés en pourcentage de la population d'enfants de 0 à 12 ans	13,0 %	15,6 %

Source : Services à la famille et Logement Manitoba

La disponibilité des espaces de garderie réglementés est un indicateur clé de la façon dont le Manitoba progresse dans la fourniture de soutien aux enfants, aux familles et aux collectivités. Depuis 1999, la province a fourni de nouveaux fonds pour plus de 7 160 places.

IMMIGRATION

Mesurée d'après le nombre d'immigrants admis par année civile.

	1998	2007
Immigrants admis (par an)	3 014	10 955

Source : Travail et Immigration Manitoba

L'immigration est un élément clé de l'approche du gouvernement envers le marché du travail et le développement économique. Elle joue un grand rôle dans la croissance et la prospérité de la population du Manitoba. En 2003, le Manitoba s'est engagé à recevoir 10 000 immigrants par an avant la fin de 2006 et s'est donné en 2007 l'objectif d'attirer 20 000 immigrants par an durant la décennie suivante.

De 1998 à 2006, le nombre d'immigrants au Manitoba a plus que triplé. La période de 2002 à 2003 a été particulièrement active, avec une augmentation de 40 %.

BIEN-ÊTRE DES ENFANTS

Calculé d'après l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (score moyen sur 10).

	2005-2006	2006-2007
Santé physique et bien-être	8,75	8,78
Compétences sociales	8,32	8,36
Maturité affective	7,94	7,97
Langage et capacité de raisonnement	8,11	8,21
Habilités pour la communication et connaissances générales	7,57	7,64

Source : Enfants en santé Manitoba

L'établissement d'une base solide pour les enfants avant qu'ils commencent à fréquenter l'école est important pour leur santé et pour la réussite de leurs études durant le reste de leur vie, ainsi que pour leur prospérité future. L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) mesure la maturité scolaire. Il évalue cinq aspects du développement des jeunes enfants : santé physique et bien-être, aptitudes sociales, maturité affective, développement du langage et développement cognitif, habiletés pour la communication et connaissances générales. La maturité scolaire est influencée par les facteurs qui façonnent la petite enfance, dont le fonctionnement familial, les styles d'entraînement parental, la sécurité du quartier, le soutien communautaire et les facteurs socio-économiques. L'IMDPE reflète les points forts et les besoins des communautés d'enfants.

Les résultats de l'IMDPE du Manitoba ont monté dans toutes les catégories par rapport à 2005-2006. Toutefois, le Manitoba s'est classé sous la moyenne nationale dans 3 des 5 domaines.

Par le biais d'Enfants en santé Manitoba et du Comité ministériel pour Enfants en santé, la Province continue de soutenir des initiatives comme Bébés en santé et Pratiques parentales positives qui servent à soutenir les familles et qui aident les enfants à réaliser leur plein potentiel.

SECTEUR DES ARTS ET DE LA CULTURE DU MANITOBA

Mesuré d'après la valeur de l'activité de production cinématographique au Manitoba.

	2000-2001	2007-2008
Valeur de l'activité de production cinématographique au Manitoba	Un peu plus de 50 millions \$	123,4 millions \$

Source : Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

L'industrie cinématographique génère beaucoup d'emplois par rapport à l'argent investi, améliore la visibilité nationale et internationale du Manitoba, et y attire des investissements étrangers. L'activité de production cinématographique dépend de facteurs comme la valeur du dollar canadien et l'état des industries du film américaine et canadienne.

ÉCONOMIE RURALE

Progrès réalisés dans la construction et le maintien de collectivités rurales dynamiques, tels que mesurés d'après la population active des collectivités rurales et des villages.

	2001	2007
Population active des collectivités rurales et des villages	229 800	246 700
Taux de chômage	4,6 %	3,8 %

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active – Manitoba rural

Le Manitoba a besoin de collectivités rurales dynamiques. La capacité pour la population de trouver des emplois à l'extérieur de la ferme dans les régions rurales ou les villages est l'un des facteurs qui déterminent si ces collectivités pourront conserver leur population.